

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 753 165

21 N° d'enregistrement national : 96 11114

51 Int Cl⁶ : B 62 K 17/00, B 62 M 7/10

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 10.09.96.

30 Priorité :

43 Date de la mise à disposition du public de la
demande : 13.03.98 Bulletin 98/11.

56 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule.*

60 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

71 Demandeur(s) : ELISSONDO JEAN JACQUES —
FR.

72 Inventeur(s) :

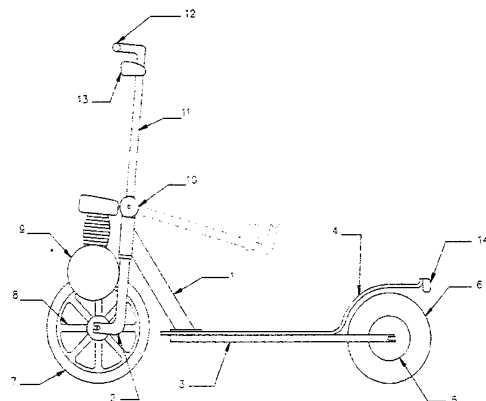
73 Titulaire(s) :

74 Mandataire :

54 VEHICULE A 2 ROUES, MOTORISE, POUR LE TRANSPORT D'UNE PERSONNE DEBOUT.

57 Véhicule pour le transport d'une personne debout, comprenant un cadre horizontal (3) qui supporte un moyeu arrière (5) équipé d'un frein à tambour et muni d'un pneumatique (6), sur lequel est positionné un plancher (4) le tout fixé à une poutre (1) qui elle-même tient une fourche (2) qui sert de support à un moteur (9) à entraînement par galet sur un pneumatique (7) monté sur une jante (8), la fourche comprend un dispositif d'articulation (10) surmonté d'un tube (11).

Cette trottinette ou véhicule mobile est particulièrement destiné au déplacement d'une personne dans des lieux tels que usines, entrepôts, stations balnéaires, petit déplacement urbains, ainsi que pour le jeux des enfants.



FR 2 753 165 - A1



L'invention concerne les véhicules du genre trottinette motorisée pour le transport d'une personne debout.

5 Actuellement, on connaît des trottinettes actionnées au moyen d'une pédale, qui entraîne par une chaîne un pignon sous la pression du pied, lesquelles trottinettes sont utilisées comme jouet par les jeunes enfants.

10 On connaît également une autre trottinette dotée d'un moteur pour actionner les roues.

Un inconvénient de cette trottinette motorisée réside en ce que le moteur est placé sur la roue arrière, ne donnant pas une bonne stabilité.

15 Un autre inconvénient s'est révélé également pour obtenir un freinage rationnel avec un véhicule possédant cette configuration.

20 La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients. L'invention, telle qu'elle est présentée dans les revendications résout les problèmes de stabilité et d'encombrement lors du transport, en ce qu'elle comporte châssis horizontal dont l'extrémité arrière est portée par une roue, et l'extrémité avant est fixée à une poutre que est reliée par un cadre à une fourche placée sur la roue avant et qui support un guidon et un moteur à explosion à entraînement par galet sur la dite roue avant.

25 Le support du guidon est muni en partie inférieure d'un moyen d'articulation permettant son repli sur la fourche.

30 Ce véhicule peut être doté de tous les accessoires réglementaires, tel que les moyens d'éclairage pour voir devant et être vu de l'arrière, ainsi que les moyens acoustiques que l'on trouve couramment dans le commerce.

Le moteur à combustion interne ou électrique commande la roue avant par le truchement d'un galet en contact avec cette dernière.

35 Compte tenu de la position debout du pilote, ce véhicule est muni de deux freins à main qui actionnent des câbles, ces derniers actionnent un frein à mâchoire sur la roue avant et un frein à tambour sur la roue arrière.

40 Le freinage ainsi obtenu est très efficace et correspond aux normes de freinage en vigueur.

L'invention est exposée ci-après plus en détail à l'aide du dessin représentant seulement un mode d'exécution à titre d'exemple.

45 La figure 1 représente, une vue de face du véhicule.
La figure 2 représente, une vue en trois dimensions et explosé de véhicule.

La figure 1 représente une trottinette comprenant une poutre (1) fixée sur un planché (4) sous lequel est positionné un cadre (3) qui vient prendre un moyeu arrière équipé d'un frein à tambour (5) et muni d'un pneumatique (6).

5 La poutre (1) supporte à l'avant une fourche (2) qui vient prendre une roue avant (8) équipée d'un pneumatique (7). Cette fourche (2) tiens également le moteur (9).

10 En tête de cette fourche vient se positionner sur un dispositif d'articulation (10) surmonté d'un tube (11) sur lequel on fixera un guidon (12).

L'articulation (10) sera munie d'une molette pour son serrage et de serrage rapide à la main.

15 Le guidon (12) sera muni des diverses poignets de freins et accélérateur. Le tube (11) pourra servir de fixation à un système d'éclairage avant (13). De même, le planché (4) pourra supporter un système d'éclairage arrière (14).

20 Le cadre horizontal (3) est recouvert d'un planché (4) destiné à l'emplacement des pieds du conducteur et fait également office de protège roue arrière, petit porte bagage, garde boue et support de l'éclairage arrière.

25 L'ensemble moteur (9) centré sur la roue avant, est muni d'un dispositif d'embrayage automatique sa répartition des masses assurant un parfaite équilibre de l'ensemble.

Cette trottinette ou véhicule mobile est particulièrement destinée au déplacement d'une personne dans des lieux tels que usines, entrepôts, stations balnéaires, petits déplacements urbains, ainsi que pour le jeux des enfants.

REVENDEICATIONS

5 1) Véhicule pour le transport d'une personne debout, comprenant un cadre horizontal (3) qui supporte un moyeu arrière (5) équipé d'un frein à tambour et muni d'un pneumatique (6), sur lequel est positionnée une planche (4) le tout fixé à une poutre (1) qui elle même tient une fourche (2) qui sert de support à un moteur (9) à entraînement par galet sur un pneumatique (7) monté sur une jante (8), la fourche comprend un dispositif d'articulation (10) surmonté d'un tube (11) équipé d'un guidon (12).

10 2) Véhicule selon la revendication 1, caractérisé en ce que la poutre (1) est le lien entre la partie fourche avant (2) et le cadre horizontal (3) équipé de son planché (4) et supportant un moyeu arrière (5) équipé de son pneumatique (6).

15 3) Véhicule selon la revendication 1, caractérisé en ce que le moyeu (5) fasse office de frein à tambour et également de jante d'accueil pour un pneumatique (6).

20 4) Véhicule selon la revendication 1, caractérisé en ce que la fourche avant (2) supporte un moteur à embrayage automatique (9) muni d'un système entraînement par galet sur un pneumatique (7) monté sur une jante (8).

5) Véhicule selon la revendication 1, caractérisé en ce que la fourche (2) est équipé en sa partie supérieure d'une articulation (10) munie d'un système de molette de serrage pour le basculement du tube (11) équipé du guidon (12).

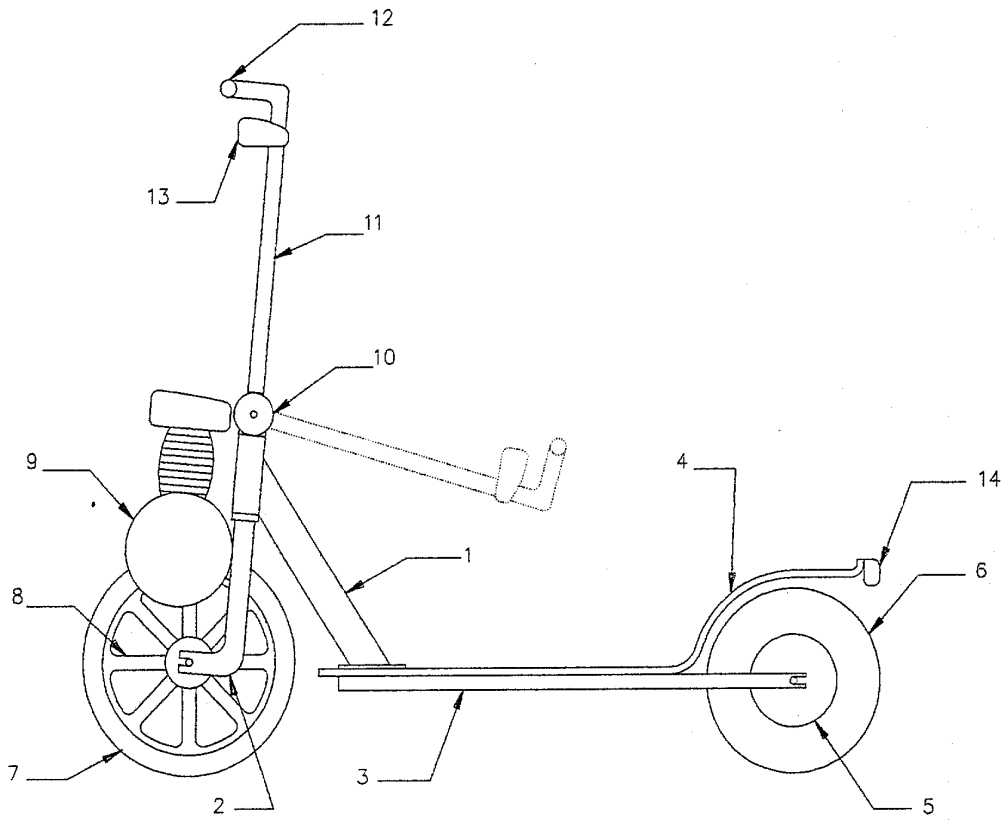


FIG.1

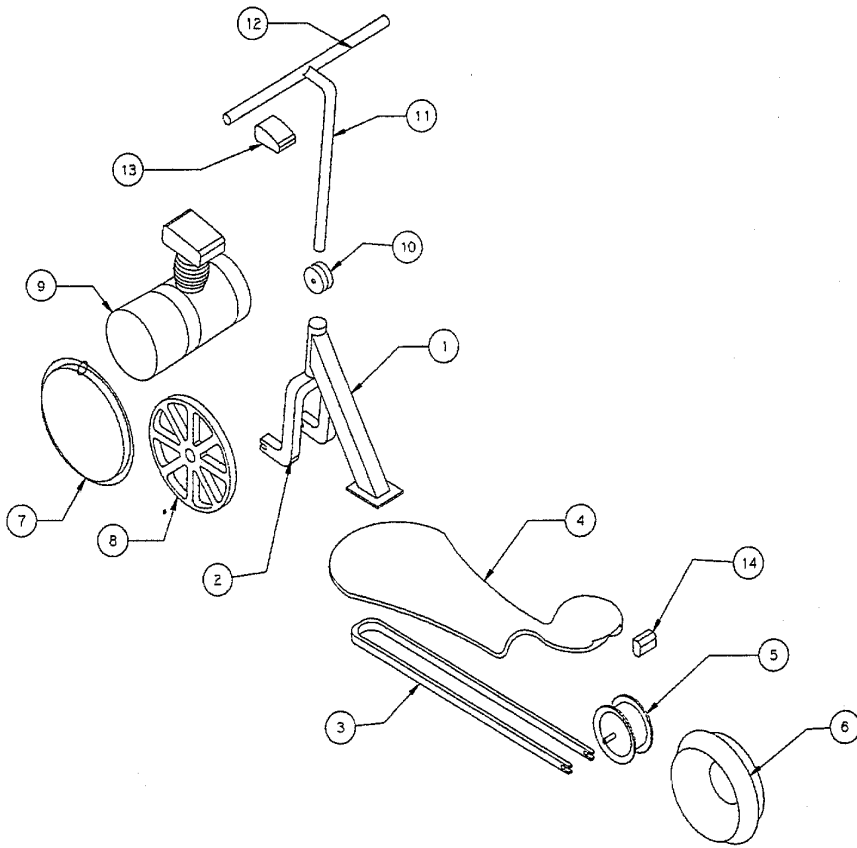


FIG.2

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
Y	US 4 611 684 A (GESCHWENDER) * revendications 1,2,5; figures * ---	1-5
Y	FR 2 621 290 A (MASTER TRADE) * revendications; figures * ---	1-5
A	DE 94 12 354 U (ESSIG & LAUSTER GMBH) * revendications 1,22,39; figures * ---	1-5
A	US 4 842 091 A (BADSEY) * colonne 3, ligne 45 - ligne 51; figures * * -----	1,3
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		B62K B62M
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
15 Mai 1997		Grunfeld, M
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

2